



## Congés repoussant la date de départ lors d'une démission

Par **adrien2012**, le **07/01/2012** à **07:47**

Bonjour à tous.

Les faits:

Je suis en statut cadre, actuellement en CDI.

J'ai posé ma démission il y a quelques jours.

Or j'avais posé 2 semaines de vacances (10 CP) avant cette démission.

Lors de l'entretien qui a été fait avec mon supérieur pour savoir s'il était possible de négocier mon départ au bout de 3mois (sans que les CP ne prolongent mon préavis), il m'annonce que je "peux" partir pendant mes 2 semaines mais qu'il avisera de la date de départ définitive qu'en mars, si le projet sur lequel je travaille actuellement est abouti (ce qui en passant est infaisable puisque je ne suis pas le seul à plancher dessus et que si les personnes concernées sont en vacances elles aussi, je ne pourrai mener à bien le projet).

Or il faut que je sache MAINTENANT la date de fin de contrat afin d'en avvertir mon nouvel employeur (il m'a déjà envoyé une copie du contrat avec une date définie, date que j'aimerais ne pas avoir à changer).

Ma question:

Mon employeur a-t-il le droit de me donner la date définitive de la fin de mon préavis 2 mois après réception de ma démission?

N'est-il pas censé me donner une réponse (accusé de réception quelconque) avec la date de départ?

En vous remerciant d'avance,

Adrien

Par **P.M.**, le **07/01/2012** à **10:09**

Bonjour,

L'employeur n'a aucune obligation de raccourcir le préavis à votre demande, il n'est donc pas

prévu de délai pour qu'il vous fasse part de sa réponse...